

Déclaration Préliminaire du CTM du 18 Décembre 2019

Alors que les 5 décembre des centaines de milliers de personnes ont défilé partout en France dans des cortèges inter-syndicaux pour protester contre le projet de réforme des retraites du gouvernement, ce dernier a pris la responsabilité avec ses annonces du 11 décembre dernier, d'ouvrir une nouvelle séquence du rapport de force en niant les revendications exprimées massivement par les salarié-es et les jeunes. Au lendemain de la nouvelle journée de grève du 17 décembre, il s'agit donc, maintenant, de poursuivre la mobilisation pour obtenir du gouvernement qu'il retire son projet de réforme des retraites et maintienne le Code des pensions.

De son côté le ministère de la justice continue, comme si de rien n'était, à convoquer des Comités Techniques Ministériels alors que depuis des mois la FSU au ministère de la Justice fait état d'un climat social délétère et d'une dégradation forte des conditions de travail des personnels.

Pour toutes réponses ce ministère multiplie les passages en force :

- sur des projets statutaires au rabais
- par la mise en place de primes au mérite (CIA) et démontre qu'il fait le choix de l'arbitraire au détriment de la valorisation des collectifs de travail et la qualité du service public de la Justice
- par la fusion des TI et des TGI
- en confiant au privé le règlement de certains contentieux
- en privilégiant l'enfermement au détriment de l'action éducative pour les mineur-es et de la probation pour les majeur-es
- en obtenant une habilitation d'abroger l'Ordonnance du 2 février 1945 et de rédiger un projet de Code de la Justice Pénale des Mineur-es.

Ce CTM avait à l'ordre du jour l'étude des « lignes directrices de gestion » qui viennent s'imposer en lieu et place des CAP de mobilité. Ce projet entérine la destruction des règles collectives de gestion qui font partie intégrante du statut général des fonctionnaires. Non content de se passer des représentant-es des personnels le ministère de la Justice choisit d'aller au-delà de ce que lui impose *la loi sur la transformation de la Fonction Publique* en supprimant toute référence au barème. C'est inacceptable pour la FSU Justice, les fonctionnaires ne sont pas des « collaborateur-trices » qui doivent être « recruté-es » par une ligne hiérarchique toute puissante. La FSU Justice exige le retour au barème comme première référence dans le cadre de la mobilité des fonctionnaires.

Face à ces attaques, le SNPES-PJJ et le SNEPAP au sein de la FSU au ministère de la Justice appellent l'ensemble des personnels à lutter contre ces projets destructeurs pour la société et le service public. La FSU Justice appelle à poursuivre les mobilisations tant que le gouvernement n'entendra pas la nécessité d'abandonner ses réformes projetées ou en cours pour des politiques sociales d'ampleur.

Dans ces conditions nous ne siégerons pas à ce CTM.

Paris, le 18 décembre 2019